

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 23 septembre 2023

9h30 / 12h30

Le Tholonet

Membres présents :

OREGGIA Gérard	Président	Aubagne Triathlon
MAILHES Thierry	Secrétaire général	Istres Sports Triathlon
BERTOLINO Patricia	Vice-présidente	Sardines Triathlon
OREGGIA Isabelle	Membre	Aubagne Triathlon
COPPOLA Annick	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
COPPOLA Pascal	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
QUILL Mehdi	Membre	Toulon Var Triathlon

Membres excusés :

RUELLE Mireille	Trésorière générale / Vice-présidente	Antibes Triathlon
CORDIER Yves	Membre	Olympic Nice Natation
CHEVAL Christophe	Vice-président	Sporting Club Marseille
SEGABIOT VIATOR Annick	Membre	Avignon Le Pontet Triathlon
PAGANINI Mathieu	Membre	Vitrolles Triathlon
BAUDET Robyn	Membre	Triathlon Team Brignoles
PIERRETON Emeric	Membre	Sardines Triathlon
JOUFFRET Nathalie	Membre	Tri Academy Squad
GIANNINI Véronique	Vice-Présidente	Stade Laurentin Triathlon
DELFOUR Marie-Laure	Membre	Mistral Triath' Club Orange

Invités à titre consultatif :

PAOLI Vincent	Directeur Général
SAORIN Arnaud	Conseiller Technique Ligue
DESSE Anaïs	Chargée de développement
MOUANIS Martin	Agent de développement
LE FLOC'H Isabelle	Chargée administratif et vie sportive

Plus du tiers des membres du conseil d'administration (CA) étant présents, Gérard OREGGIA, président de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de triathlon (LIGUE) ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et précise que Thierry MAILHES fera office de secrétaire de séance.

Thierry MAILHES présente alors l'ordre du jour :

1. Convention IronMan
2. Facturation des épreuves non agréées
3. Point ressources humaines
4. Autorisation de signature de la convention annuelle régionale par le président
5. Validation du lieu et de la date de l'assemblée générale 2023
6. Questions diverses

1. Convention IronMan

La ligue a reçu de la Fédération française de Triathlon une proposition de convention tripartite. Après discussion, le Conseil d'Administration propose différents amendements. La convention sera renvoyée le lundi 25 septembre à la Fédération, les membres du CA ayant validé à l'unanimité ces amendements.

2. Facturation des épreuves non agréées

Pour les manifestations organisées sur le territoire relevant de la Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur qui ne sont pas agréées par la Fédération Française de Triathlon, mais qui souhaitent obtenir un avis de la fédération délégataire, le Conseil d'Administration de la Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur a approuvé la procédure de facturation des frais liés à l'étude du dossier (émission d'un avis). Ces frais seront à la charge de l'organisateur.

Conformément au règlement financier de la Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur, le paiement de cette facture devra être effectué dans les 30 jours suivant sa date d'émission.

Le montant de cette facture sera calculé en fonction du format de la course la plus importante prévue dans le cadre de la manifestation : Jeunes : 36€ ; XXS : 156€ ; XS : 156€ ; S : 519€ ; M : 519€ ; L : 1039€ ; XL : 2597€ ; XXL : 5193€.

Un courrier sera envoyé aux organisateurs identifiés en 2023 afin de les avertir de ce changement.

3. Point ressources humaines

La Ligue compte trois nouveaux salariés. Anaïs DESSE, arrivée le 28 août en tant que chargée de développement, Arnaud SAORIN qui a débuté ses fonctions de Conseiller Technique de Ligue le 31 août et Martin MOUANIS qui a rejoint la Ligue en tant qu'agent de développement en contrat d'alternance tout en poursuivant ses études en Master Sport et business. Les membres du CA leur souhaitent la bienvenue.

4. Autorisation de signature de la convention annuelle régionale par le président

Le CA autorise le président à signer la convention annuelle régionale.

Contre : 0
Abstention : 0

5. Validation du lieu et de la date de l'assemblée générale 2023

La Commission Administrative (CRAd) propose au CA d'organiser l'assemblée générale 2023 en date du samedi 23 mars 2024 à la Maison Européenne du Cœur à Biot (06) sous réserve de la visite technique du lundi 2 octobre 2023.

Contre : 0
Abstention : 0

Le CA valide à l'unanimité la proposition de la CRAd.

6. Questions diverses

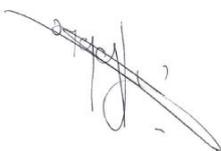
Plusieurs points sont abordés :

- Etude du défraiement des arbitres pour la saison 2024
- Indemnité du président de la ligue pour la saison 2024
- Nouveaux statuts de la Fédération Française de Triathlon

Plus aucune question n'étant posée, Gérard OREGGIA clôture la séance et remercie de leur participation les membres du CA, ainsi que les salariés de la LIGUE.

Gérard OREGGIA – Président

Thierry MAILHES - Secrétaire général



Merci à nos partenaires !

